

**Compte-rendu du Comité Syndical du Pôle  
Mercredi 5 décembre 2018 à 18 heures  
Salle de réunion de la CCAVM à AVALLON**

Le mercredi 5 décembre 2018 à 18 heures, le Comité Syndical du Pôle, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle de réunion de la CCAVM à AVALLON, sous la présidence de Monsieur Pascal GERMAIN.

**8 Délégués titulaires présents** : Olivier BERTRAND (départ à l'OJ n° 4/10), Jean-Paul BUTTARD, Gérard DELORME, Pascal GERMAIN, Didier IDES, Nathalie LABOSSE, Jean-Claude LEMAIRE et Gérard PAILLARD.

**3 Délégués titulaires excusés ayant donné un pouvoir de vote** : Hubert BARBIEUX a donné pouvoir à Pascal GERMAIN, Claudie CHAMPEAUX a donné pouvoir à Jacqueline DE DEMO et Philippe LENOIR a donné pouvoir à Josiane BOUTIN.

**1 Délégué titulaire absent et représenté** : Jean-Marie MAURICE représenté par Danielle LOPES.

**1 Délégué titulaire parti en cours de séance en ayant donné un pouvoir de vote** : Olivier BERTRAND a donné pouvoir à Gérard DELORME (à partir de l'OJ n° 4/10).

**3 Délégués titulaires absents** : Alain CHAPLOT, Sylvie CHARPIGNON et Nadine LEGENDRE.

**1 Délégué titulaire présent ayant un pouvoir de vote** : Pascal GERMAIN.

**3 Déléguées suppléantes présentes ayant un pouvoir de vote** : Josiane BOUTIN, Jacqueline DE DEMO et Danielle LOPES.

Date de convocation	29 novembre 2018
Délégués titulaires en fonction	15
Délégués titulaires présents	8
Délégués titulaires présents ayant un pouvoir de vote	1
Délégués suppléants présents ayant un pouvoir de vote	3

**Secrétaire de séance** : Didier IDES.

- ✓ Le Président souhaite la bienvenue à tous les Délégués titulaires et suppléants présents et présente les excuses susvisées.
- ✓ Le Président remercie Madame Arlette BORSATO, Présidente du Conseil de Développement Territorial, de sa présence.
- ✓ Le Président rappelle l'ordre du jour qui ne suscite aucune observation.
- ✓ Le Président présente Madame Jessica BOURGOIS, nouvel agent du PETR du Pays Avallonnais en charge de la communication.

**O.J N° 1 : APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU JEUDI 27 SEPTEMBRE 2018**

Aucune remarque n'étant formulée, **le compte-rendu est ADOPTÉ par un vote à main levée à l'unanimité.**

**O.J N° 2 : INFORMATIONS DIVERSES**

Aucune information diverse n'est formulée.

**O.J N° 3 : RESSOURCES HUMAINES**

**1°) Modification du tableau des effectifs (Rapporteur : le Président)** : le Président propose au Comité Syndical du Pôle de délibérer afin de modifier le tableau des effectifs comme suit :

Grade	Date d'effet	Poste à créer	Poste à supprimer	Temps de travail	Heures hebdomadaires
<i>Filière administrative</i>					
Rédacteur territorial	01/10/2018	1		Complet	36 heures 30

**Le Comité Syndical du Pôle, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité, MODIFIE le tableau des effectifs tel qu'il est proposé.**

**1°) Contractualisation d'une ligne de trésorerie 2019** (*Rapporteur : le Président*) : le Président rappelle que la ligne de trésorerie de 200 000,00 euros, souscrite par le PETR du Pays Avallonnais, arrive à échéance au 31 décembre 2018. Il explique la nécessité qu'elle soit renouvelée pour un montant maximum de 200 000,00 euros selon l'état des besoins de trésorerie tout au long de l'année en fonction des dates d'encaissement inhérentes aux contributions 2019 des Communautés de Communes membres et du versement du solde 2018/des acomptes 2019 des subventions d'ingénierie (*Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté, programme LEADER Avallonnais et Agence Régionale de Santé*). A ce titre, le Président indique qu'une consultation a été lancée auprès de plusieurs établissements bancaires et que seule la Caisse d'Épargne de Bourgogne Franche-Comté a fait une offre au taux « T4M + une marge de 0.90% - frais de dossier de 0.20% ». Il propose au Comité Syndical du Pôle de délibérer pour :

- Approuver le recours à une ligne de trésorerie d'un montant maximum de 200 000,00 euros, Et, le cas échéant,
- Retenir l'offre de la Caisse d'Épargne de Bourgogne Franche-Comté selon les modalités susvisées,
- L'autoriser à signer le contrat inhérent à la présente délibération avec l'établissement bancaire retenu.

**Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité,**

- **APPROUVE le recours à une ligne de trésorerie d'un montant maximum de 200 000,00 euros,**
- **RETIENT l'offre de la Caisse d'Épargne de Bourgogne Franche-Comté selon les modalités susvisées,**
- **AUTORISE le Président à signer le contrat inhérent à la présente délibération avec l'établissement bancaire retenu.**

**2°) Demandes de subventions pour l'ingénierie 2019** (*Rapporteur : le Président*) : le Président propose au Comité Syndical du Pôle de délibérer pour :

- L'autoriser à solliciter les subventions pour l'ingénierie 2019 selon les explications exposées en cours de séance :
  - Au titre du Contrat de territoire auprès du Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté,
  - Au titre du programme LEADER Avallonnais auprès du Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté,
  - Au titre du Contrat local de santé auprès de l'Agence Régionale de Santé,
 Et, le cas échéant,
- L'autoriser à signer toute convention ou tout autre document nécessaire à l'attribution et au versement des subventions accordées.

**Le Comité Syndical du Pôle, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité,**

- **AUTORISE le Président à solliciter les subventions pour l'ingénierie 2019 selon les explications exposées en cours de séance :**
  - **Au titre du Contrat de territoire auprès du Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté,**
  - **Au titre du programme LEADER Avallonnais auprès du Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté,**
  - **Au titre du Contrat local de santé auprès de l'Agence Régionale de Santé,**
- **AUTORISE le Président à signer toute convention ou tout autre document nécessaire à l'attribution et au versement des subventions accordées.**

**3°) Voyage d'étude « formation des élus »** (*Rapporteurs : le Président et les agents*) : à la suite de la présentation sous la forme d'une vidéo et des différentes interventions inhérentes au voyage d'étude « formation des élus » (*réf. : synthèse annexée au compte rendu*), validé lors du Comité Syndical du Pôle en date du 27 septembre 2018, le Président propose au Comité Syndical du Pôle de délibérer pour :

- Valider le budget du voyage tel qu'il est présenté ci-dessous :

Dépenses	Totaux	Recettes	Totaux
Hôtellerie-restauration	4 578,30 €	LEADER Avallonnais	5 034,47 €
Location minibus	1 332,22 €	PETR (appelant le LEADER)	1 258,62 €
Prestations	1 640,00 €	PETR	1 573,28 €
Guide de la vallée de la Vilaine	315,85 €		
<b>Total TTC</b>	<b>7 866,37 €</b>	<b>Total</b>	<b>7 866,37 €</b>

- L'autoriser à solliciter une subvention, à hauteur de 5 034,47 euros, au titre du programme LEADER Avallonnais, Et, le cas échéant,
- L'autoriser à signer tous les documents inhérents à la présente délibération.

**Le Comité Syndical du Pôle, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité,**

- **VALIDE le budget du voyage d'étude « formation des élus » tel qu'il est présenté,**
- **AUTORISE le Président à solliciter une subvention, à hauteur de 5 034,47 euros, au titre du programme LEADER Avallonnais,**
- **AUTORISE le Président à signer tous les documents inhérents à la présente délibération.**

**4°) Salon « Planète Habitat Énergie »** (*Rapporteur : le Président*) : dans le cadre des salons d'automne, le Président rappelle que le Comité Syndical du Pôle, en date du 12 juillet dernier, a validé l'organisation du salon « Planète-Habitat-Énergie » sous maîtrise d'ouvrage du PETR du Pays Avallonnais. En complément des décisions prises précédemment, il propose au Comité Syndical du Pôle de délibérer pour :

- Valider le montant définitif de la subvention sollicitée, à hauteur de 11 693,67 euros, au titre du programme LEADER Avallonnais,
- Approuver le plan de financement définitif tel qu'il est présenté ci-dessous :

Dépenses	Totaux	Recettes	Totaux
L'Yonne Républicaine	1 545,60 €	LEADER Avallonnais	11 693,67 €
L'Auxois Morvan Magazine	384,00 €		
Le Criquet	540,00 €	PETR (appelant le LEADER)	2 922,69 €
Impression affiches et flyers	524,40 €	PETR	3 655,00 €
Conception graphique	700,00 €		
CLEAR Channel (impression et affichage)	1 131,98 €		
Impression cartes	648,00 €		
Pochettes rabats	595,72 €		
Distribution	253,60 €		
Radio Avallon	240,00 €		
Installation stands et moquette	8 228,00 €		
Sonorisation	591,00 €		
Électrification	429,00 €		
Assurances	80,00 €		
Gardiennage	1 054,06 €		
Location du site	500,00 €		
Poubelle	36,00 €		
Animation	790,00 €		
<b>Total TTC</b>	<b>18 271,36 €</b>	<b>Total</b>	<b>18 271,36 €</b>

- L'autoriser à signer tous les documents inhérents à la présente délibération.

**Le Comité Syndical du Pôle, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité,**

- **VALIDE** le montant définitif de la subvention sollicitée, à hauteur de 11 693,67 euros, au titre du programme LEADER Avallonnais,
- **APPROUVE** le plan de financement définitif tel qu'il est présenté.
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents inhérents à la présente délibération.

**5°) Aménagement des logements passerelles** (*Rapporteur : le Président*) : le Président rappelle que le Comité Syndical du Pôle, en date du 18 décembre 2017, a validé l'achat de matériel et de mobilier pour aménager les logements passerelles (convention DOMANYS). En complément des décisions prises précédemment, il propose au Comité Syndical du Pôle de délibérer pour :

- Valider le montant définitif de la subvention sollicitée, à hauteur de 6 691,82 euros, au titre du programme LEADER Avallonnais,
- Approuver le plan de financement définitif tel qu'il est présenté ci-dessous :

Dépenses	Totaux	Recettes	Totaux
Auchan	534,84 €	LEADER Avallonnais	6 691,82 €
Auchan	44,42 €		
Conforama	7 157,70 €	PETR (appelant le LEADER)	1 672,95 €
Conforama	627,81 €		
<b>Total TTC</b>	<b>8 364,77 €</b>	<b>Total</b>	<b>8 364,77 €</b>

- L'autoriser à signer tous les documents inhérents à la présente délibération.

**Le Comité Syndical du Pôle, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité,**

- **VALIDE** le montant définitif de la subvention sollicitée, à hauteur de 6 691,82 euros, au titre du programme LEADER Avallonnais,
- **APPROUVE** le plan de financement définitif tel qu'il est présenté.
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents inhérents à la présente délibération.

**6°) Soirée d'accueil des étudiants en santé** (*Rapporteur : le Président*) : le Président rappelle que le PETR du Pays Avallonnais organise deux fois dans l'année une soirée d'accueil des étudiants en santé au début de chaque période de stage sur notre

territoire (mai et novembre). Il propose au Comité Syndical du Pôle de délibérer pour :

- Valider le budget de la soirée de novembre 2018 tel qu'il est présenté ci-dessous :

Dépenses	Totaux	Recettes	Totaux
Apéritif dinatoire	750,00 €	Conseil Régional de Bourgogne Franche Comté	500,00 €
Prestation confrérie de la truffe	255,00 €	Fonds Propres	505,00 €
<b>Total éligible</b>	<b>1 005,00 €</b>	<b>Total éligible</b>	<b>1 005,00 €</b>
Paniers de bienvenu	46,50 €	PETR du Pays Avallonnais	46,50 €
<b>Total TTC</b>	<b>1 051,50 €</b>	<b>Total</b>	<b>1 051,50 €</b>

- L'autoriser à solliciter une subvention sectorielle, à hauteur de 500,00 euros, auprès du Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté,  
Et, le cas échéant,
- L'autoriser à signer tous les documents inhérents à la présente délibération.

**Le Comité Syndical du Pôle, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité,**

- **VALIDE le budget de la soirée d'accueil des étudiants en santé de novembre 2018 tel qu'il est présenté,**
- **AUTORISE le Président à solliciter une subvention sectorielle, à hauteur de 500,00 euros, auprès du Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté,**
- **AUTORISE le Président à signer tous les documents inhérents à la présente délibération.**

**7°) Convention « Groupe de parole des aidants familiaux »** (Rapporteur : le Président) : dans le cadre du Contrat local de santé, le Président explique que le PETR du Pays Avallonnais met sa salle de réunion à la disposition de l'UNAFAM de l'Yonne, pour permettre la tenue d'un Groupe de parole destiné aux Aidants familiaux à raison d'une séance par mois. Il indique que les séances, ouvertes aux familles, sont animées par un psychologue dont l'intervention est financée par l'Agence régionale de santé. Compte tenu que la subvention 2018 pour un montant de 1 500,00 euros sera versée au PETR du Pays Avallonnais, le Président propose au Comité Syndical du Pôle de délibérer pour l'autoriser à signer une convention avec l'association afin de fixer les modalités financières du reversement de ladite subvention.

**Le Comité Syndical du Pôle, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité, AUTORISE le Président à signer une convention avec l'UNAFAM de l'Yonne afin de fixer les modalités financières du reversement de la subvention à ladite association selon les explications susvisées.**

**8°) Mise à disposition de personnel du PETR du Pays Avallonnais à la CCAVM** (Rapporteur : le Président) : pour faire suite au recrutement d'une Chargée de communication et compte tenu qu'il avait été décidé, lors de l'élaboration du budget 2018, que le poste serait partagé avec la Communauté de Communes AVALLON-VÉZELAY-MORVAN, le Président propose au Comité Syndical du Pôle de délibérer pour :

- Confirmer la mise à disposition de la Chargée de communication à la Communauté de Communes AVALLON VÉZELAY MORVAN par le PETR du Pays Avallonnais à partir du 22 octobre 2018,  
Et, le cas échéant,
- L'autoriser à signer une convention avec la Communauté de Communes AVALLON VÉZELAY MORVAN afin de fixer les conditions de cette mise à disposition et, notamment, les modalités financières pour le remboursement des charges salariales et autres charges de gestion courante, pour la période allant du 22 octobre au 31 décembre 2018, à hauteur de 14 heures par semaine,
- L'autoriser à signer un avenant à la convention pour confirmer ladite mise à disposition à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, à hauteur d'une journée de 7 heures par semaine, pour une durée d'un an renouvelable par reconduction expresse.

**Le Comité Syndical du Pôle, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité,**

- **CONFIRME la mise à disposition de la Chargée de communication à la Communauté de Communes AVALLON VÉZELAY MORVAN par le PETR du Pays Avallonnais à partir du 22 octobre 2018,**
- **AUTORISE le Président à signer une convention avec la Communauté de Communes AVALLON VÉZELAY MORVAN afin de fixer les conditions de cette mise à disposition et, notamment, les modalités financières pour le remboursement des charges salariales et autres charges de gestion courante, pour la période allant du 22 octobre au 31 décembre 2018, à hauteur de 14 heures par semaine,**
- **AUTORISE le Président à signer un avenant à la convention pour confirmer ladite mise à disposition à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, à hauteur d'une journée de 7 heures par semaine, pour une durée d'un an renouvelable par reconduction expresse.**

**9°) Contrat local d'éducation artistique du Pays Avallonnais** (Rapporteurs : le Président et le Directeur) : le Directeur rappelle que le PETR du Pays Avallonnais est porteur d'un Contrat local d'éducation artistique (CLEA) et qu'il bénéficie, à ce titre, d'une subvention de 20 000,00 euros de la Direction régionale des affaires culturelles de Bourgogne Franche-Comté et d'une seconde subvention de 3 000,00 euros du Conseil Départemental de l'Yonne. Il explique qu'un appel à projet a permis de retenir les 3 projets d'intervention culturelle auprès des écoles portés par les structures suivantes :

- Cité de la Voix,
- Association du Château de MONTHELON,
- Compagnie Petite Foule Productions.
- ✓ *Après une présentation synthétique des projets retenus, Monsieur Olivier BERTRAND fait part de sa déception de constater le peu de public touché par ces interventions. Si la qualité des projets n'est pas à remettre en cause, il propose toutefois que le prochain appel à projets ne se limite pas qu'aux critères artistiques mais prenne également en compte le nombre d'interventions afin de toucher d'avantage de classes.*
- ✓ *Le Directeur indique que cette remarque sera intégrée dans la réflexion portée par le comité technique pour la période 2019/2020 du CLEA.*

Le Président indique que la mise en œuvre de ces projets doit faire l'objet d'une convention à signer entre le PETR du Pays Avallonnais et les maîtres d'ouvrage des actions prévues. Il propose au Comité Syndical du Pôle de délibérer pour :

- Accepter la proposition telle qu'elle est présentée,
- Et, le cas échéant,
- Accepter la prise en charge du transport,
  - L'autoriser à signer une convention d'application de la décision avec les lauréats, leur permettant ainsi de percevoir la subvention inhérente à l'action menée et tout autre document inhérent à la présente délibération.

**Le Comité Syndical du Pôle, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité,**

- **ACCEPTÉ la proposition telle qu'elle est présentée,**
- **ACCEPTÉ la prise en charge du transport,**
- **AUTORISE le Président à signer une convention d'application de la décision avec les lauréats, leur permettant ainsi de percevoir la subvention inhérente à l'action menée et tout autre document inhérent à la présente délibération.**

**10°) Décision modificative n° 2018-3 (Rapporteur : le Président) :** le Président propose au Comité Syndical du Pôle de délibérer pour approuver la décision modificative n° 2018-3 conformément aux tableaux ci-dessous :

**Section de fonctionnement**

N° comptes	Libellés	Dépenses	Recettes
23	Virement à la section investissement	29 884,50	
60632	Matériel de bureau et fourniture pt équipement	-2660,50	
6132	Loyer	1100,00	
6135	Location (photocopieur)	-1100,00	
6156	Entretien, réparation, maintenance	-224,00	
614	Autres charges locatives	45,00	
6182	Documentation	315,00	
6231	Annonces et insertion	500,00	
6232	Fêtes et cérémonies	500,00	
6288	Autres services extérieurs	1080,50	
6535	Formation des élus	-315,00	
6574	Subvention (groupe d'échange)	1500,00	
22	Dépenses imprévues	2761,46	
7472	Conseil Régional		500,00
746	Dotations Globales Décentralisées		27 000,00
7477	Fonds Européens		4 386,96
74718	ARS		1 500,00
<b>Totaux</b>	<b>Décision modificative n°2018-3</b>	<b>33 386,96</b>	<b>33 386,96</b>
	<b>Budget modifié le 27/9/18</b>	<b>449 403,89</b>	<b>449 403,89</b>
	<b>Budget exécutoire modifié</b>	<b>482 790,85</b>	<b>482 790,85</b>

**Section d'investissement**

N° comptes	Libellés	Dépenses	Recettes
2283	Matériel informatique	2 884,50	
1311	Etat		29 120,00
21	Virement de la section de fonctionnement		29 884,50
1321	Dotations Globales Décentralisées		-30 000,00
1644	Crédit relais TVA		-26 120,00

Totaux	Décision modificative n°2018-3	2 884,50	2 884,50
	Budget primitif	191 817,00	191 817,00
	Budget exécutoire modifié	<b>194 701,50</b>	<b>194 701,50</b>

Le Comité Syndical du Pôle, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité, **APPROUVE** la décision modificative n° 2018-3 telle qu'elle est présentée.

#### O.J N° 5 : AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE

**1°) Bilan de la concertation préalable à l'arrêt du projet de SCoT du Grand Avallonnais** (Rapporteur : Monsieur Didier IDES, Vice-Président en charge de l'aménagement de l'espace) : Monsieur Didier IDES propose au Comité Syndical du Pôle de délibérer pour tirer le bilan de la concertation du projet du Schéma de Cohérence Territoriale tel qu'il est présenté.

Le Comité Syndical du Pôle, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité, **TIRE** le bilan de la concertation du projet du Schéma de Cohérence Territoriale tel qu'il est présenté (réf. : lien de téléchargement du bilan de la concertation : <http://scot.avallonnais.fr/arrêt>).

**2°) Arrêt du projet de SCoT du Grand Avallonnais** (Rapporteur : Monsieur Didier IDES, Vice-Président en charge de l'aménagement de l'espace) : Monsieur Didier IDES propose au Comité Syndical du Pôle de délibérer pour arrêter le projet de SCoT du Grand Avallonnais tel qu'il est présenté.

Le Comité Syndical du Pôle, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité, **ARRÊTE** le projet de SCoT du Grand Avallonnais tel qu'il est présenté (réf. : lien de téléchargement du dossier d'arrêt-projet : <http://scot.avallonnais.fr/arrêt>).

#### O.J N° 6 : POINTS NON SOUMIS A DÉLIBÉRATION

- ✓ Le Président informe que la consultation pour le marché de maîtrise d'œuvre du projet de la Maison des étudiants en santé prend fin le vendredi 7 décembre 2018 à 16 heures. Afin de respecter le calendrier des travaux, il explique qu'il sera nécessaire d'attribuer le marché avant la fin de l'année 2018.
- ✓ Le Directeur présente un projet de l'association PANORAMIC pour la mise en place d'un circuit de cinéma itinérant à l'échelle du Pays Avallonnais. Cette association intervient déjà dans plusieurs communes de l'Yonne, de Côte d'Or et de la Nièvre. Elle a été sollicitée par plusieurs communes du territoire pour organiser des projections à partir de 2019. Sur une suggestion du Conseil Départemental de l'Yonne et afin de rationaliser les coûts tout en proposant une offre ambitieuse, PANORAMIC propose d'organiser 40 projections de cinéma en différents lieux du territoire durant 10 mois (hors juillet et août) auxquelles s'ajouteraient 8 projections supplémentaires en plein air ( en juillet et août). Le Directeur indique que le budget prévisionnel de ce projet s'élèverait à environ 33 000,00 euros qui pourraient mobiliser des fonds du programme LEADER Avallonnais, en précisant que le reste à charge pour le Pays Avallonnais serait de l'ordre d'environ 6 600,00 euros.  
**A la suite de la présentation, le Comité Syndical du Pôle, à l'unanimité, ÉMET un avis favorable de principe à la concrétisation de ce projet et DEMANDE au Conseil de Développement Territorial d'en assurer l'animation.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 15.